



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	17
votants	19

Le jeudi 19 octobre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2023

DELIBERATION

N° 172/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Karine BOETTI, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, Colette BENOUAHAB, André IPERT, Danielle GASTALDI.

OBJET :

Modification de la
délibération n° 139/2023
relative à la demande de
subvention pour
l'acquisition de locaux
commerciaux situés dans
le centre historique

ABSENTS : Herbert WOLFERS, Michel BRAUN.

ONT DONNÉ POUVOIR : Herbert WOLFERS à Sébastien OLHARAN, Michel BRAUN à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

Monsieur le Maire explique que le Département souhaite plus de précisions sur les délibérations relatives à des acquisitions et propose de modifier la délibération n° 139/2023 comme suit :

Monsieur le Maire souhaite solliciter le Département pour l'acquisition de locaux commerciaux dans le centre historique de la Commune au niveau de la rue Pasteur (n° 17/19 et n° 36). Cette acquisition permettra de relancer l'activité commerciale en réhabilitant et en louant ces biens acquis.

La commune s'engage à maintenir les locaux dans le patrimoine communal pendant une durée minimale de 10 ans.

Le montant total de ces 2 acquisitions est de 91 000 €.

Monsieur le Maire présente le plan de financement, joint à la présente délibération, et sollicite l'aide du Département dans le cadre des aides aux acquisitions foncières et immobilières, à hauteur de 80% du montant total, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition par la Commune de locaux commerciaux situés dans le centre historique.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2023 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN



Ville de
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : ACQUISITION DE LOCAUX COMMERCIAUX DANS LE CENTRE HISTORIQUE

DEPENSE :

Montant 91 000 €

RECETTES :

DEPARTEMENT 80% 72 800 €
(Dans le cadre des aides aux acquisitions foncières et immobilières)
PART COMMUNE 20% 18 200 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 19/10/2023



Le Maire,

Sebastien OLHARAN